

Ensemble, gardons notre ville propre !

Vous aimez votre ville ? Nous sommes tous concernés pour la conserver propre et agréable à vivre.

Bienvenue à la Brigade propreté

Action, réaction ! Pour lutter contre les dépôts sauvages, la municipalité a souhaité mettre en place un projet d'intervention rapide : la brigade d'intervention avec agent assermenté.

Objectif ? Réduire encore plus le temps d'intervention des services. Ce dispositif permet aux agents d'intervenir dès qu'un signalement est effectué.

Il a nécessité l'investissement dans un véhicule plus pratique, conforme à ce type d'opération et qui sera sérigraphié.

Ramassage des déchets, qui fait quoi ?

Alors, quelles sont les missions de chacun pour le ramassage des déchets ? Petit rappel de nos obligations respectives.

Les obligations des habitants

- Respecter les dates et les modalités de sortie des déchets et des encombrants acceptés par le Syndicat Émeraude
- S'informer sur les encombrants interdits
- Jeter ses encombrants interdits aux Ateliers municipaux ou à la déchetterie
- Contacter les Services techniques en cas de besoin exceptionnel (déménagement, ...)

Les obligations des bailleurs

- Entretien et nettoyage des bornes enterrées et de leurs abords immédiats dans les logements collectifs
- Ramassage des encombrants hors période de ramassage dans les logements collectifs

Les obligations du Syndicat Émeraude

- Ramassage des déchets et des encombrants acceptés

Les actions supplémentaires de la Ville

- Entretien et nettoyage des bornes enterrées rue Demirleau
- Les agents circulent après chaque ramassage des encombrants pour récupérer ceux qui n'ont pas été ramassés

Des moyens de lutte efficaces...

2 camions-bennes

4 agents consacrés au ramassage des encombrants

32 distributeurs de canisacs pour les déjections canines

54% des signalements propreté consacrés aux encombrants en 2017

135 corbeilles sur la voie publique (hors parcs et aires de jeux)

320 heures de ramassage des encombrants par an

...mais toujours trop de dépôts sauvages !

38,180 tonnes d'encombrants ramassées par la ville en 2017 !

Chiffre(s)

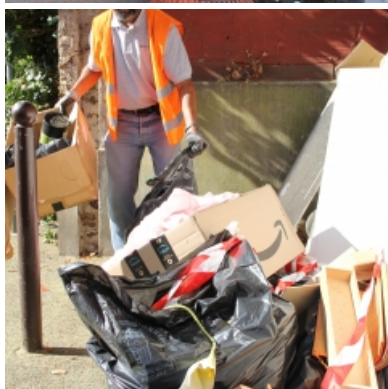
227

signalements propretés résolus sur 12 mois grâce à l'application de la Ville, soit un taux de résolution de 100 % ! Vous pouvez nous indiquer tout désagrément sur la voie publique. Une fois votre signalement effectué, la demande est transmise aux services qui interviennent le plus rapidement possible. En moyenne, deux jours suffisent entre le signalement et sa résolution !

Quelles sont les obligations des habitants pour le ramassage des déchets ?

- Respecter les dates et les modalités de sortie des déchets et des encombrants acceptés par le Syndicat Émeraude
- S'informer sur les encombrants interdits
- Jeter ses encombrants interdits aux Ateliers municipaux ou à la déchetterie
- Contacter les Services techniques en cas de besoin exceptionnel (déménagement, ...)

La Ville, le Syndicat Émeraude et les bailleurs agissent également au quotidien pour garder la ville propre !



Adresse

Les ateliers municipaux

1, rue Beaumarchais
Montmorency
95160

Contact

Direction des Services Techniques :

Tél. : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 16 09

Mail : stechniques@ville-montmorency.fr

Syndicat Émeraude

12, rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis-Bouchard

Tél. : 01 34 11 92 92

Fax : 01 34 11 92 86

Mail : contact@syndicat-eneraude.com

Document(s)

[Le calendrier des collectes 2019](#)

Liens utiles

[Le site du Syndicat Émeraude](#)